

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le trente mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DONNE, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, POUSSET, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, CAZIN, SIMON, HUCHET, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

24 mars 2016

A l'exception de :
Madame FRAUX a donné pouvoir à Monsieur DEUX.
Monsieur DUBOIS a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

30 MARS 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame PRUKOP est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

8/ QUAI DES ARTS - DEMANDE D'AIDE A LA DIFFUSION DE SPECTACLES AUPRES DE SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire.

EXPOSÉ :

Spectacle vivant en Bretagne (SVB) est un Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) créé par la Région Bretagne et le Ministère de la culture et de la communication/DRAC Bretagne. Son cœur de mission est l'accompagnement des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne, leur développement et le soutien à leur diffusion, en France et à l'étranger prioritairement.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Le dispositif interrégional de soutien à la diffusion Bretagne-Pays de la Loire vise à soutenir la diffusion de projets portés par des équipes artistiques professionnelles relevant des arts de la scène qui sont implantées en Bretagne et Pays de la Loire, en favorisant la mise en réseau des structures de programmation de ces deux régions.

Dans le cadre de ce dispositif, La Région Pays de la Loire et Spectacle Vivant en Bretagne, pour la Région Bretagne, se sont associés et proposent une garantie financière sur une sélection de spectacles qu'ils soutiennent. La Région Pays de la Loire verse une subvention à SVB qui devient le partenaire opérationnel des théâtres, non subventionnés autrement que par leurs villes, qui seuls peuvent bénéficier de cette aide, notamment via le réseau des Partenaires Culturels du Grand Ouest. Cette garantie financière prend la forme d'un soutien financier dont le montant correspond à une part prédéterminée du déficit budgétaire de l'opération.

Parmi les spectacles de la saison culturelle 2015/2016, Quai des Arts a retenu le spectacle COURIR de la compagnie ThéâtreNuit susceptible de bénéficier de l'aide de SVB.

La Ville de Pornichet souhaite donc bénéficier du soutien de SVB et effectuer une demande d'aide pour un montant de 1485 € nets de toutes taxes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à solliciter le concours financier de SVB.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu la fiche de demande d'aide à la diffusion,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 22 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de SVB à hauteur de 1485 € nets de toutes taxes pour La diffusion du spectacle « Courir » de la compagnie ThéâtreNuit.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention utile à son exécution.
- Précise que les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR